

Le 10 mars 2010      INS C

0 4 0 3

## Rapport de gestion 2009 de la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern)

### 1. Objet

Les tâches de la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern) sont définies dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP), dans les objectifs et directives adoptés par le Conseil-exécutif le 31 août 2005 pour la Haute école pédagogique germanophone à partir de 2005 (ACE 2792/2005) ainsi que dans la convention de prestations conclue le 17 mars 2006 entre la Direction de l'instruction publique et la Haute école pédagogique germanophone sur l'enseignement, la recherche et développement, la formation continue et les prestations pour les années scolaires 2005/2006 à 2008/2009. La PH Bern fait l'objet d'un nouveau mandat de prestations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (ACE 2147 du 16 décembre 2009).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que le rapport de gestion 2009 de la PH Bern ne comporte pas de changement d'orientation par rapport aux tâches, objectifs et directives prescrits.

- Durant l'année scolaire 2008/2009, la PH Bern a accueilli 2000 étudiants (date de référence : 15 octobre 2008) dans les filières de formation initiale, filière de l'enseignement spécialisé comprise, se hissant ainsi au rang de plus grande haute école pédagogique du pays.
- Le nombre d'étudiants d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PH Bern (440 au 15 octobre 2008) est, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans d'autres hautes écoles pédagogiques suisses (148 au 15 octobre 2008).
- Les filières d'études de la PH Bern ont été conçues selon les directives de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 5 décembre 2002 pour la mise en œuvre de la déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, et bénéficient toutes d'une reconnaissance de la CDIP sur le plan national. A l'avenir, les filières de formation devront subir un certain nombre d'adaptations afin de répondre aux nouvelles exigences du concordat HarmoS (ces adaptations concernent essentiellement la filière du cycle préscolaire et du cycle primaire, du fait que l'enseignement des langues étrangères doit être avancé).
- Dans le domaine de la formation continue, la PH Bern propose des offres avant tout destinées au corps enseignant du canton de Berne (formation continue sous forme de cours réguliers, soutien à l'innovation, formation continue intensive, cursus de formation continue, conseils, préparation aux formations initiales de la PH Bern).



- La gestion de la qualité à la PH Bern se fonde sur le modèle d'excellence de l'EFQM (European Foundation for Quality Management). Les objectifs de la PH Bern sont régulièrement évalués tant sur le plan interne qu'externe.

La PH Bern s'efforce d'autant plus d'évaluer régulièrement ses prestations qu'on lui a reproché dernièrement dans les médias de négliger la pratique dans ses formations. Les premiers résultats de l'évaluation menée sur le rapport entre la théorie et la pratique à la PH Bern ont été présentés en décembre 2009 : les formateurs et formatrices en établissement ont reconnu aux étudiants de bonnes compétences professionnelles. La Direction de l'instruction publique est satisfaite de ces résultats. Le nouveau mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la PH Bern pour les années 2010 à 2013 met également l'accent sur l'orientation pratique de la formation. La Direction de l'instruction publique et le Conseil-exécutif s'informeront, dans le cadre des entretiens de controlling, des résultats des évaluations menées à la PH Bern.

- En 2009, comme les années précédentes, la PH Bern se situe en dessous de la moyenne suisse en matière de coûts des filières par étudiant. Les autres grandes hautes écoles pédagogiques affichent des valeurs supérieures. Il en est toujours ainsi car la PH Bern entretient un rapport équilibré entre cours en présence des étudiants et autodidaxie.

Un entretien de controlling a eu lieu le 29 avril 2009 entre le Conseil-exécutif et la PH Bern. La PH Bern a rendu compte au Conseil-exécutif des objectifs et directives qui avaient été fixés jusqu'en 2009 et de la convention de prestations. Le Conseil-exécutif a pris acte du fait que la PH Bern s'acquitte de manière irréprochable de son mandat législatif.

De son côté, la Direction de l'instruction publique a, en décembre 2009, réalisé l'entretien de controlling annuel sur la mise œuvre de la convention de prestations (objectifs et directives du Conseil-exécutif inclus) pour l'année scolaire 2008/2009 et constaté que tous les objectifs avaient été atteints et les directives appliquées.

Le mandat de prestations du Conseil-exécutif à la PH Bern a été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il s'applique aux années 2010 à 2013.

## **2. Bases légales**

- Article 47 et article 60, lettre b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP)
- Point 4 de l'arrêté du Conseil-exécutif n° 1087 du 17 juin 2009 (« Jahresabschluss- und Geschäftsberichtsprozess 2009: Terminplanung »)

## **3. Proposition**

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2009 de la Haute école pédagogique germanophone.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier: 